



Création du document de la prime de pratique

Date: 2023-01-24

Auteur : Mieke De Rammelaere

Demande du document de la prime de pratique

1 Demande de la prime de pratique 2023

Si, en tant que kinésithérapeute, vous avez adhéré à la convention en 2023, vous pouvez demander une intervention de 800 euros dans les coûts du logiciel que vous utilisez pour gérer électroniquement vos dossiers de patient.

Vous devez encore répondre à quelques conditions, que vous pouvez consulter en détail via le lien

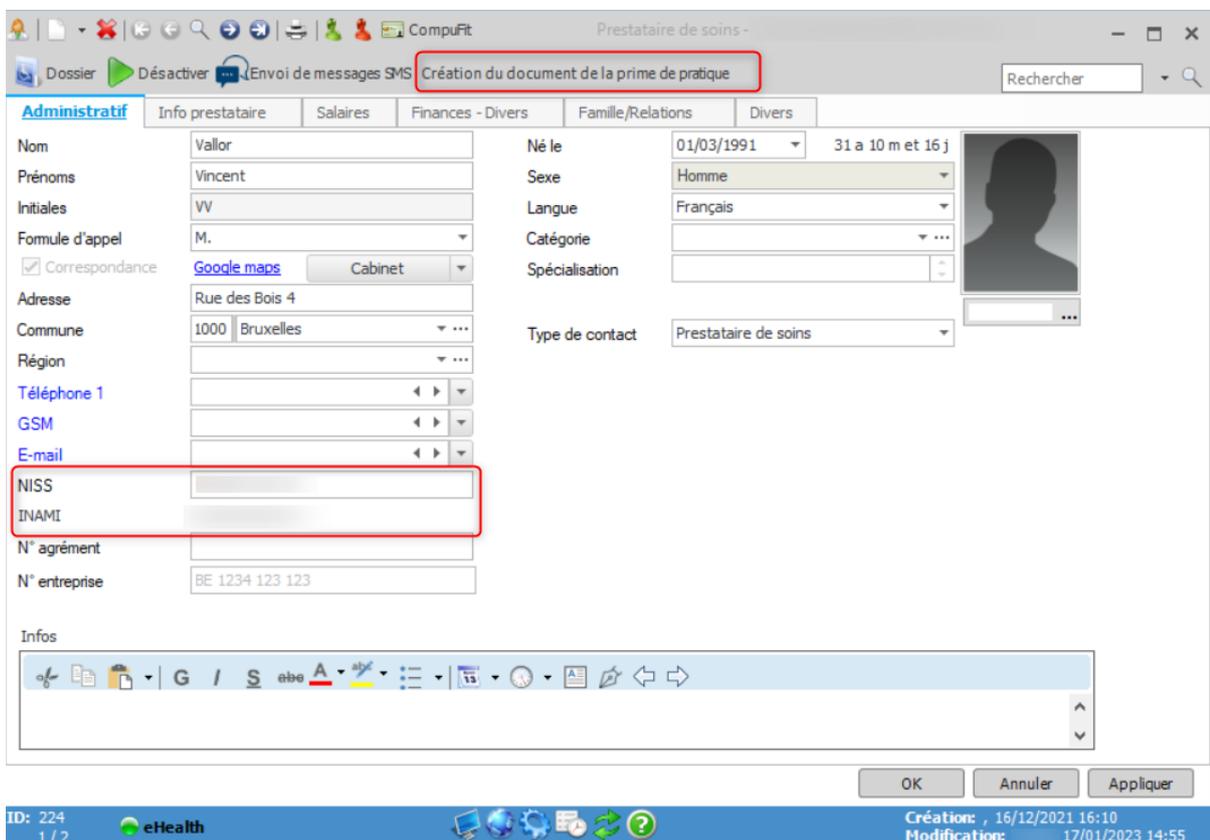
<https://www.inami.fgov.be/fr/professionnels/sante/kinesitherapeutes/Pages/intervention-cout-logiciel.aspx>

- Si vous avez reçu l'intervention pour l'année 2022, envoyez votre demande pour l'intervention 2023 au plus tard le 31 mars 2022.
- Si vous n'avez pas reçu l'intervention pour l'année 2022, envoyez votre demande pour l'intervention 2023 au plus tard le 30 septembre 2022.

1.1 Comment demander l'intervention?

Connectez-vous à CGM Oxygen en tant qu'utilisateur qui est administrateur pour afficher le bouton **Création du document de la prime de pratique**.

Sélectionnez le menu **Fichiers** dans l'écran principal, cliquez sur le bouton **Prestataires de soins** et double-cliquez sur le nom du prestataire pour qui vous voulez demander la prime informatique.



The screenshot shows the 'Prestataire de soins' (Healthcare Provider) form in the CompuFit software. The 'Création du document de la prime de pratique' button is highlighted in red. The form contains the following information:

Administratif	Info prestataire	Salaires	Finances - Divers	Famille/Relations	Divers
Nom	Vallor			Né le	01/03/1991 31 a 10 m et 16 j
Prénoms	Vincent			Sexe	Homme
Initiales	VV			Langue	Français
Formule d'appel	M.			Catégorie	
Correspondance	<input checked="" type="checkbox"/> Google maps	Cabinet		Spécialisation	
Adresse	Rue des Bois 4			Type de contact	Prestataire de soins
Commune	1000 Bruxelles				
Région					
Téléphone 1					
GSM					
E-mail					
NISS					
INAMI					
N° agrément					
N° entreprise	BE 1234 123 123				

Infos

ID: 224 1 / 2 eHealth Création: 16/12/2021 16:10 Modification: 17/01/2023 14:55

Demande du document de la prime de pratique

Cliquez en haut de la fiche du prestataire de soins sur le bouton **Création du document de la prime de pratique**. Vérifiez les données dans la notification. Si les données à caractère personnel du prestataire de soins ne sont pas correctes ou pas complètes, adaptez-les d’abord dans la fiche du prestataire. Cliquez sur le bouton **OK** dans la notification pour créer le document. Sauvegardez le document PDF à un emplacement et envoyez-le par courriel à kinefr@riziv-inami.fgov.be, avec une attestation de votre caisse d’assurances sociales et/ou de votre employeur, qui établit que vous exercez votre activité à titre principal.

Vous pouvez également l’envoyer par courrier, par lettre recommandée, à l’adresse INAMI Service des soins de santé, Section kinésithérapeutes, Avenue Galilée 5/01, 1210 Bruxelles.